



**ELECTRICITE DE FRANCE**  
**Société Anonyme au capital de 911 085 545 Euros**  
**Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris**  
**RCS 552 081 317 PARIS**

**EXTRAITS DU**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 14 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six, et le mardi 14 février à 17 heures, les actionnaires de la société EDF se sont réunis en assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, au Palais des Congrès, 2 place de la porte Maillot, 75017 PARIS, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre Gadonneix préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration, et introduit comme suit l'Assemblée:

- **Ouverture de l'Assemblée par Monsieur Pierre Gadonneix**

« Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers actionnaires, bonjour, et bienvenue à cette assemblée générale des actionnaires d'EDF, la première depuis notre introduction en bourse.

Notre société vient de vivre, avec l'ouverture de son capital, avec vous donc, une nouvelle étape de son histoire, dont nous fêterons cette année le soixantième anniversaire. Je tiens à vous remercier de votre confiance et à vous assurer que nous travaillons chaque jour à en être dignes. Notre ambition est de parcourir avec vous un long chemin, d'avoir des actionnaires fidèles, satisfaits, et fiers de détenir une part d'une entreprise hors du commun, un des leaders mondiaux de l'énergie, le premier électricien mondial.

Vous êtes, nous sommes, les copropriétaires d'une entreprise qui a toujours su être au rendez-vous de son temps.

Dès sa création en 1946 et jusque dans les années 60, elle a participé à la reconstruction de notre pays, par un grand programme d'investissement dans l'hydraulique, j'évoque les barrages, et la construction d'un grand réseau électrique, le plus important d'Europe.

Ensuite, elle a participé à la croissance économique en ajoutant un parc thermique très performant.

Puis, après le choc pétrolier de 1973, elle a construit et exploité un parc nucléaire qui fonde encore aujourd'hui sa compétitivité dans un monde où l'énergie est rare et où l'énergie est chère. Il nous rend très indépendant des évolutions du marché des hydrocarbures dans un environnement géopolitique instable. Cette combinaison d'hydraulique et de nucléaire fait du kWh d'EDF l'un des moins émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde, un enjeu déterminant pour l'avenir.

Cette histoire qui allie réussite technologique et innovation va se poursuivre. Nous ouvrons en effet une nouvelle ère avec une reprise des investissements, dans le nucléaire, dans le thermique, dans les énergies renouvelables, dans les réseaux électriques. J'ajoute que notre entreprise a su aller de plus en plus vers ses clients en leur proposant des services et des offres répondant à leurs attentes, à des prix parmi les plus bas d'Europe. EDF a su aussi devenir européenne à l'heure où le marché de l'électricité devient européen.

Toutes ces évolutions se sont accomplies dans une grande fidélité au service public. Les hommes et les femmes d'EDF sont animées de l'esprit de service public. Ils savent se mobiliser, ils aiment leur entreprise, comme ils l'ont à nouveau démontré en devenant massivement actionnaires. Et je me permets de saluer ceux qui assistent à cette assemblée. A tous les actionnaires présents ici, je voudrais en effet dire tout le sens qui s'attache à cette opération d'augmentation de notre capital.

La première satisfaction est bien sûr de voir le succès populaire qu'elle a rencontré. C'est avec plus de 5 millions de souscripteurs la plus importante opération jamais réalisée en France, la seconde au monde en 2005.

Cette augmentation de capital est porteuse d'avenir :

- Pour vous, qui avez investi dans un leader européen de l'énergie, dans un secteur en croissance, au cœur des préoccupations de tous ;

- Pour EDF, qui trouve des ressources pour investir dans de nouveaux équipements compétitifs, à hauteur de 40 milliards d'Euros d'ici 2010 ;

- Pour l'Etat, actionnaire et puissance publique, qui garde le contrôle d'une activité stratégique pour le pays, sans avoir à grever les finances publiques pour en soutenir les investissements.

J'ajoute que, pour l'entreprise, accueillir des actionnaires privés dans son capital est une véritable stimulation : nous vous devons des résultats, de l'information et de la transparence, et cette AG est le premier moment fort de la démocratie actionnariale d'EDF.

Je vais à présent en venir à notre ordre du jour : je vous rappelle que nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation tout d'abord, à titre ordinaire, une proposition de nomination de 6 administrateurs (en l'occurrence Messieurs Frank E. Dangeard, Daniel Foundoulis, Claude Moreau, Henri Proglia et Louis Sschweitzer ainsi que moi-même. La loi impose que cette nomination soit faite dans les trois mois après l'ouverture de notre capital, et donc avant le 18 février 2006. C'est pourquoi nous tenons cette Assemblée aujourd'hui, à une date qui peut sembler inhabituelle... et surtout à un moment où nos comptes annuels n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'administration. Nous vous les présenterons lors d'une prochaine Assemblée que le Conseil devrait convoquer dans le courant du mois de mai 2006.

Nous vous proposons également de statuer, à titre extraordinaire, sur un projet de modification des statuts d'EDF, pour prendre en compte notre nouveau statut de société cotée et pour intégrer les dispositions législatives nouvelles applicables aux sociétés anonymes, issues de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie, en date du 26 juillet 2005, ainsi que pour supprimer, comme il est d'usage, les dispositions transitoires relatives aux premiers administrateurs et commissaires aux comptes.

Mais tout d'abord, je me dois de vous donner quelques informations de nature juridique. Conformément à la loi et à l'article 21 de nos statuts, je vais assurer la présidence de cette assemblée qui se tient sur première convocation. Je vous rappelle que l'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 23 décembre 2005, et que l'avis de convocation a été publié au Journal Spécial des Sociétés du 17 janvier 2006. Bien entendu cette information a également été mise en ligne sur notre site internet, à l'adresse « [www.edf.com](http://www.edf.com) », dans la rubrique « actionnaires ». Je vous rappelle enfin qu'une publicité financière est parue à cet effet dans le Figaro du 3 février.

Le quorum est d'ores et déjà atteint et le quorum définitif vous sera donné quelques minutes avant la lecture de la première résolution, une fois que toutes les actions présentes ou représentées auront été décomptées.

Je déclare ouverte la présente assemblée générale et vais maintenant constituer le bureau. J'appelle, en qualité de scrutateurs, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre d'actions soit directement soit par mandat : l'Etat français, représenté par Monsieur Bruno Bézard (qui est Directeur Général adjoint de l'Agence des Participations de l'Etat) ainsi que le fonds commun de placement des salariés actionnaires d'EDF, représenté par son Président, Monsieur Francis Raillot.

Je leur propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Madame Marianne Laigneau, Directeur juridique de EDF.

Sont à mes côtés sur cette tribune Messieurs Daniel Camus, DGD Finances, Yann Laroche, DGD RH et Communication, ainsi que Jean Louis Mathias, DGD Intégration et Opérations Dérégulé France.

Je remercie pour leur présence les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité Exécutif de EDF qui sont ici au 1er rang, et parmi eux bien entendu les six personnes dont la nomination en qualité d'administrateur est aujourd'hui proposée à vos suffrages, à l'exception de Monsieur Louis Schweitzer, qui accompagne le 1er Ministre dans son déplacement à Moscou et qui m'a chargé de vous présenter ses excuses pour son absence.

Je tiens à la disposition de l'assemblée les documents usuels. Les documents légaux ont été adressés à tous les actionnaires qui en ont fait la demande ; ils étaient, par ailleurs, tenus à disposition au siège de EDF, à la Direction Juridique, et sont accessibles en ligne sur notre site internet. »

Puis, le Président dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- un exemplaire de l'avis de réunion valant convocation paru dans le BALO du 23 décembre 2005,
- un exemplaire de l'avis de convocation paru dans le Journal d'annonces Légales « Journal Spécial des Sociétés » ,
- un exemplaire de l'avis paru dans le Figaro du 3 février 2006,
- la copie des lettres de convocation envoyées aux commissaires aux comptes,
- le guide de l'assemblée comprenant le rapport du Conseil d'administration, le texte des projets de résolutions et les renseignements concernant le candidat aux fonctions d'Administrateur,
- le rapport complémentaire du Conseil d'administration en application des articles L 225-129-5 et L 228-92 du code de commerce et de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,
- le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes en application des articles L 225-129-5 et L 228-92 du code de commerce et de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,
- le Document de base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juillet 2005 sous le numéro I.05-107,
- l'actualisation du Document de Base déposée le 23 septembre 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- la Note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 octobre 2005 sous le numéro 05-742,
- la Note d'opération relative à l'Offre Réservee aux Salariés visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 octobre 2005 sous le numéro 05-743,
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président indique ensuite que l'ordre du jour est celui qui figure sur les convocations et dans les documents remis en séance.

« Si votre assemblée en est d'accord, je ne procèderai pas à la lecture des différents rapports ni des textes complets des résolutions présentés à l'assemblée, lesquels sont bien évidemment à votre disposition.

Pour introduire cette assemblée, je commencerai par vous faire une présentation de notre société, EDF. Daniel Camus, Directeur Général Délégué Finances, vous présentera ensuite notre Chiffre d'affaires de l'exercice 2005 : nous avons en effet tenu à vous réserver la primeur de cette annonce.

Puis, Marianne Laigneau, Directeur juridique, vous présentera dans le détail les résolutions qui seront soumises à votre vote. Enfin, elle vous donnera lecture des réponses du Conseil d'administration aux questions écrites

qui ont été adressées à la Société et nous vous passerons la parole pour la séance de questions orales. Nous procéderons ensuite au vote des résolutions qui vous sont proposées.

La démocratie actionnariale, c'est notamment le dialogue que nous allons tenir dans quelques instants, c'est le vote bien sûr, mais c'est aussi l'information précise sur l'entreprise. Aujourd'hui, EDF est un leader européen de l'énergie et je voudrais vous présenter de manière plus détaillée ses atouts, son potentiel, son projet industriel, en un mot, les éléments qui font la valeur de votre entreprise.

A l'occasion de cette première rencontre avec vous, je voudrais commencer par vous présenter l'actionnariat d'EDF tel qu'il est aujourd'hui. Le public représente près de 11% du capital, les salariés près de 2%, l'Etat conservant le reste. Dans cette nouvelle période qui s'ouvre dans la vie de l'entreprise, je tiens à vous dire combien cette situation me semble favorable, car votre présence au sein du capital de notre entreprise va nous stimuler, nous obliger à toujours plus de transparence et de communication, d'une part, et l'adossement à l'Etat nous apporte, d'autre part, la stabilité nécessaire à une industrie stratégique et de long terme comme la nôtre.

Je voudrais maintenant vous présenter de manière plus détaillée le groupe EDF, un leader de l'énergie en Europe : ses atouts, son potentiel, son projet industriel, en un mot, les éléments qui en font la valeur. Je commencerai par notre environnement, qui nous est particulièrement favorable et porteur. Je viendrai ensuite sur les éléments qui fondent la valeur de notre entreprise et qui me rendent confiant et optimiste pour le futur : comme je vous l'ai dit, nous sommes présents, et performants, sur l'ensemble des métiers de l'électricité : la production, le transport, la distribution et la commercialisation. Nous détenons des positions fortes en Europe, notamment sur les 4 principaux marchés européens. En outre, le groupe EDF peut s'appuyer sur son personnel, très attaché à l'entreprise et reconnu pour ses compétences et son sens des responsabilités, et, par ailleurs, nous avons retrouvé des marges de manœuvre financières, à la fois en améliorant fortement nos performances opérationnelles et en augmentant notre capital, grâce à votre confiance.

Enfin, je terminerai en vous présentant notre projet de développement. Il est en cours de réalisation, il est créateur de valeur pour le futur. »

Le Président commente ensuite la présentation « Un leader de l'énergie en Europe » qui est projetée dans la salle.

.....

- **Présentation de Pierre Gadonneix, Président Directeur Général : « EDF : un leader de l'énergie en Europe »**

(.....)

- **Présentation de Daniel Camus, Directeur Général Délégué Finances : « Principales données financières et Chiffre d'affaires de l'exercice 2005 »**

(.....)

- **Présentation de Marianne Laigneau, Directeur Juridique : « Présentation des résolutions »**

(.....)

- **Questions écrites :**

Marianne Laigneau donne lecture des questions écrites reçues le 13 février de la part de Monsieur Louis-Bernard BOHN, Président d'ASEDF, l'association des actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF.

*« A l'occasion de cette assemblée générale constitutive, et en tant que président de l'association des actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF (ASEDF, dont les statuts ont été déposés le 9 janvier 2006), composée aujourd'hui de trois organisations partenaires qui se sont associées à l'issue d'une démarche de réflexion commune de plusieurs mois, nous nous félicitons de la confiance que près de 130 000 salariés et anciens salariés d'EDF ont mis dans leur entreprise, représentant ainsi 1,9% de l'actionnariat de la société.*

*Désireux de développer l'information de nos adhérents, de mieux comprendre notre entreprise et de progresser dans la connaissances des questions économiques sociales et juridiques de notre groupe EDF, nous souhaitons poser trois catégories de questions portant sur :*

- la nomination des administrateurs,
- les statuts d'EDF,
- la stratégie de l'Entreprise.

*Pour les questions portant sur les statuts d'EDF, nous aimerions que les modifications proposées soient intégrées dans les projets de résolutions de la prochaine assemblée générale.*

#### ***Question 1 – Sur la nomination des administrateurs***

*Le rapport du Conseil d'Administration relatif à la nomination d'Administrateurs présente un rapide curriculum vitae des candidats. Les renseignements à la disposition des actionnaires ne portent que sur l'expérience des candidats.*

*Pour compléter cette information, les candidats proposés à l'Assemblée Générale pourraient-ils présenter chacun leurs motivations à participer à ce Conseil d'Administration et leurs ambitions pour l'Entreprise ?*

#### **Réponse du Conseil d'administration :**

Le curriculum vitae détaillé de chacun des administrateurs que nous proposons à vos suffrages figure dans le guide de l'assemblée mis à disposition des actionnaires d'EDF, et par ailleurs le Président a indiqué à l'occasion de sa présentation individuelle des administrateurs les apports respectifs de chacun des candidats aux travaux du Conseil.

En outre, votre demande d'information complémentaire concernant les motivations et les ambitions pour EDF des candidats a été devancée par les interventions en séance desdits candidats.

#### ***Question 2.1 – Sur les statuts d'EDF***

*L'article 13, alinéa V, des statuts prévoit que « chaque administrateur nommé par l'Assemblée Générale est révocable par elle et doit être propriétaire d'au moins une action de la société détenue sous la forme nominative. »*

*Nous demandons que soit étudiée la modification suivante de cet alinéa : « chaque administrateur nommé par l'Assemblée Générale est révocable par elle et doit être propriétaire d'un nombre d'actions de la société, détenues sous la forme nominative, représentant une valeur ne pouvant être inférieure à une année de jetons de présence. »*

## Réponse du Conseil d'administration :

Comme cela est rappelé dans la présentation faite par Marianne Laigneau, la composition du Conseil d'administration d'EDF obéit aux règles précises de la loi du 26 juillet 1983. Ainsi le Conseil est-il obligatoirement composé de 3 collèges à savoir :

- 6 administrateurs représentant l'Etat,
- 6 administrateurs « personnalités qualifiées » qui devraient devenir « administrateurs nommés par l'AG » à l'issue de la présente assemblée, et
- 6 administrateurs représentant les salariés.

Les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant les salariés sont, aux termes de la loi de 83 précitée, exonérés de l'obligation légale de détenir au moins 1 action par administrateur.

Cette disparité des règles applicables aux différentes catégories d'administrateurs a conduit le Conseil à ne pas émettre à ce jour de recommandation générale concernant un nombre minimum d'actions à détenir.

Nous vous informons enfin que le nombre d'actions détenues à ce jour par les administrateurs « personnalités qualifiées » est le suivant :

- Frank E. Dangeard : 50
- Daniel Foundoulis : 250
- Claude Moreau : 41
- Henri Proglia : 51
- Louis Schweitzer : 100
- Pierre Gadonneix : 1 277

**Question 2.2.** *L'article 8, deuxième alinéa, prévoit que « les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception ou par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales ... »*

*Pour permettre une meilleure diffusion de l'information aux actionnaires, notre association ASEDF proposerait la modification suivante de cet alinéa : « les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires par lettre simple et par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales ... »*

## Réponse du Conseil d'administration :

L'article 8 des statuts organise les modalités de libération des actions en cas d'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration souhaite tout d'abord rappeler qu'en ce qui concerne les augmentations de capital réalisées par les sociétés cotées, le paiement du prix de souscription est, dans la grande majorité des cas, concomitant à la souscription des actions : la libération partielle est donc autorisée par la loi mais reste un cas de figure peu courant en pratique.

Dans l'hypothèse où une telle option serait retenue, il convient de rappeler que les appels de fonds sont des actes importants qui nécessitent un certain formalisme, pour sécuriser la Société comme ses actionnaires, et qui doivent être accomplis par voie de courrier recommandé avec AR ou par

publication dans un journal d'annonces légales, plutôt que par lettre simple. En effet, pour que la Société puisse, le cas échéant, faire valoir ses droits auprès d'un actionnaire qui n'aurait pas intégralement libéré ses titres aux époques fixées par l'organe compétent, il faut qu'elle puisse prouver qu'elle a procédé aux appels de fonds.

Les statuts d'EDF sont donc sur ce point parfaitement conformes aux pratiques de place et aux intérêts de tous ses actionnaires et le Conseil n'estime pas opportun d'envisager leur modification.

### **Question 3.1 – Sur la stratégie de l'Entreprise**

*Nous constatons que l'ouverture de capital avait un objectif de seulement 7 milliards d'euros, ce qui correspond au chiffrage du scénario de repli évalué par la Commission Roulet à la fin de 2004. Or la stratégie suivie par le Groupe EDF correspond au scénario de développement pour lequel la même commission avait recommandé une augmentation de capital entre 8 et 11 milliards.*

*De plus, à l'issue de l'offre de sur-allocation et malgré les efforts médiatiques, il manque encore à l'appel 600 à 700 millions d'euros, soit près de 10% de l'objectif de 7 milliards.*

*Dans ces conditions quelle est la stratégie réelle suivie par le Groupe, quels sont ses besoins réels de financement et comment ceux-ci sont-ils satisfaits ?*

*Dans l'hypothèse où l'objectif de lever de capitaux n'est pas atteint, quel en sera l'impact en termes d'investissements ?*

*Est-il envisagé d'ajuster ce déficit par une réduction des charges ?*

*Est-il envisagé de mettre en place des moyens financiers tels que émissions d'obligations, de bons de souscription, afin de satisfaire aux objectifs affichés ?*

### **Réponse du Conseil d'administration :**

Les travaux de la Commission Roulet cernaient le besoin d'augmentation de capital dans la fourchette 8-11 Md€ mais ils incluaient différentes hypothèses dont en particulier une montée à 100% au capital d'Edison qui n'a pas été vérifiée puisqu'EDF a conclu un accord de partenariat avec AEM Milan et sa part au capital d'Edison est de 50%.

Depuis les travaux de la commission Roulet, les besoins de financement et les ressources ont été actualisés ce qui a conduit à calibrer l'augmentation de capital.

Cela nous permettra de faire ce que nous avons dit que nous ferions en France comme en Europe et de mener notamment à bien notre ambitieux programme d'investissements, qui porte sur € 26 Milliards de 2006 à 2008 dont plus des 2/3 pour les investissements de renouvellement et de croissance organique. Parallèlement, nous serons à même d'accélérer la constitution du portefeuille d'actifs dédiés au financement de nos engagements nucléaires de long terme et d'y consacrer un peu plus de 7 milliards € sur la période 2006-2008.

L'augmentation de capital réalisée de € 6,35 Milliards est parfaitement nécessaire et suffisante pour assurer le financement du projet industriel de l'entreprise.

**Question 3.2.-** *Quel va être l'impact sur la stratégie du Groupe EDF de l'accord entre Gaz de France et Suez sur la vente d'électricité ?*

### **Réponse du Conseil d'administration :**

A notre connaissance, il s'agit d'un protocole d'intention entre Gaz de France et Suez qui porte sur le développement en commun de deux projets de production d'électricité à partir de gaz naturel dans la zone de Fos sur mer.

Gaz de France et Suez sont deux acteurs déjà présents et actifs sur le marché français de l'énergie.

Ces mouvements attestent de l'ouverture effective du marché français et n'ont pas d'impact sur la stratégie d'EDF.

***Question 3.3 :** Dans le bilan du Groupe, les provisions pour démantèlement sont chiffrées à 27 Milliards d'euros. Ce montant est-il suffisant ? Des experts estiment que des sommes nettement plus importantes devraient être provisionnées. Quelle est la position du Groupe sur cette question ?*

### **Réponse du Conseil d'administration :**

La Société estime que ses comptes font apparaître un niveau adéquat de provision, tenant compte de tous les facteurs et paramètres techniques, réglementaires et financiers existants à ce jour.

En outre nos estimations sont cohérentes avec les estimations des autres pays (Comparaison internationale réalisée par l'OCDE fin 2003).

Marianne Laigneau passe ensuite la parole au Président qui indique que la Société n'a pas reçu d'autres questions écrites, et donne la parole aux actionnaires pour la séance des questions orales.

- **Questions orales**

### **Monsieur Pierre GADONNEIX**

Merci. J'en viens maintenant aux questions orales. Je vais donc vous passer la parole. C'est la première occasion que nous avons de nous rencontrer et je propose que chacun se présente avant de poser sa question. Je souhaite que les échanges se fassent dans un climat de transparence et de courtoisie.

Avant de vous passer la parole, je vais demander à Monsieur Francis Raillot, Président du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement des salariés d'EDF, et donc premier actionnaire après l'Etat, de s'exprimer puisqu'il l'a souhaité et de dire quelques mots au nom du Conseil de Surveillance du Fonds.



## **Monsieur Francis RAILLOT**

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, j'ai été mandaté par le Conseil de Surveillance du FCP Actions EDF réservées aux salariés pour le représenter à cette Assemblée générale. Je vais donc vous lire une déclaration qui a été rédigée par ce Conseil.

L'offre réservée aux salariés a remporté un réel succès. Cette offre a en effet rassemblé environ 129 500 souscripteurs et porte sur plus de 34,5 millions d'actions dont 28 millions via les plans d'épargne groupe. Elle démontre à l'évidence l'intérêt et l'attachement des salariés pour l'entreprise.

Les salariés actionnaires souhaitent le développement et la réussite du projet industriel et social du groupe EDF. Ils veulent que les conditions de cette réussite soient réalisées tant au niveau français qu'europpéen.

Par ailleurs, les salariés actionnaires demandent que l'entreprise continue son engagement pour un service public fort et de proximité.

Je vous remercie de votre attention.

## **Monsieur Pierre GADONNEIX**

Merci Monsieur Francis Raillot. Je me tourne maintenant vers la salle...

(...)

Puis le Président, constatant que plus aucun actionnaire ne souhaite poser de nouvelle question propose à l'Assemblée de passer au vote des résolutions, et passe la parole au secrétaire de séance.

### **• Vote des résolutions :**

Marianne Laigneau indique que le quorum définitif s'élève à 1 673 443 119 actions présentes, représentées et votes par correspondance, et le même nombre de voix, soit plus de 91,84 % du capital et des droits de vote, et confirme que l'assemblée peut en conséquence procéder au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Puis, après avoir présenté aux actionnaires les modalités du vote ainsi que le mode d'emploi du boîtier de vote électronique, Marianne Laigneau procède à la lecture et au vote des huit résolutions soumises aux suffrages des actionnaires.

## **A TITRE ORDINAIRE**

### **Première résolution** (Nomination de Monsieur Pierre GADONNEIX)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Pierre GADONNEIX de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Pierre GADONNEIX en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 672 941 223 voix pour (soit 99,97 %), 483 992 voix contre et 17 904 abstentions.*

Deuxième résolution (Nomination de Monsieur Frank E. DANGEARD)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Frank E. DANGEARD de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Frank E. DANGEARD en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 673 325 693 voix pour (soit 99,99 %), 96 598 voix contre et 20 828 abstentions.*

Troisième résolution (Nomination de Monsieur Daniel FOUNDOULIS)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Daniel FOUNDOULIS de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Daniel FOUNDOULIS en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 673 337 653 voix pour (soit 99,99 %), 84 000 voix contre et 21 466 abstentions.*

Quatrième résolution (Nomination de Monsieur Claude MOREAU)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Claude MOREAU de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Claude MOREAU en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 673 331 838 voix pour (soit 99,99 %), 87 807 voix contre et 23 474 abstentions.*

Cinquième résolution (Nomination de Monsieur Henri PROGLIO)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Henri PROGLIO de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Henri PROGLIO en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 650 517 179 voix pour (soit 98,63 %), 22 902 021 voix contre et 23 919 abstentions.*

Sixième résolution (Nomination de Monsieur Louis SCHWEITZER)

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à la date de la présente assemblée de Monsieur Louis SCHWEITZER de ses fonctions d'administrateur en qualité de personnalité qualifiée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme Monsieur Louis SCHWEITZER en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 672 580 882 voix pour (soit 99,94 %), 839 416 voix contre et 22 821 abstentions.*

**A TITRE EXTRAORDINAIRE**

Septième résolution (Modification des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier, à compter de ce jour, les articles 3, 6, 9, 10, 13, 14, 15, 18, 20 et 21 des statuts de la Société et de supprimer l'article 29 desdits statuts.

En conséquence, elle adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés par 1 644 547 006 voix pour (soit 98,27 %), 28 876 746 voix contre et 19 367 abstentions.*

Huitième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés par 1 649 862 479 voix pour (soit 98,59 %), 23 551 456 voix contre et 29 184 abstentions.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 19 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE